

Valoriser les connaissances et favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs agricoles en faveur d'une agriculture respectueuse de la qualité des eaux

Limiter/réduire significativement les transferts de micropolluants (produits phyto-pharmaceutiques et leurs métabolites) provenant de l'agriculture vers les milieux naturels.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les produits phytopharmaceutiques, utilisés pour la protection des cultures du bassin lémanique sont susceptibles de se retrouver dans les eaux, les sédiments et les poissons, et de présenter un risque, même à de faibles concentrations, pour l'homme et l'environnement. Le monitoring des eaux du Léman montre que beaucoup de substances chimiques sont détectables en quantité parfois non négligeable.

Les actions engagées par les parties prenantes de la CIPEL, notamment pour diminuer l'usage des produits phytopharmaceutiques, pour développer l'agriculture biologique et l'agro-écologie et pour veiller à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles, témoignent des efforts mis en œuvre pour limiter les transferts de micropolluants provenant de l'agriculture vers les milieux naturels.

Ces actions doivent être reconduites, renforcées et optimisées.

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

1. Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur les produits utilisés sur le bassin versant pour mieux cibler les substances et métabolites à rechercher dans les eaux du Léman (analyser les statistiques de ventes des produits phytosanitaires et collecter les informations des projets pilotes ou enquêtes agricoles permettant de préciser les substances utilisées).
2. Informer les acteurs agricoles des résultats du monitoring des eaux du Léman et favoriser les échanges sur les initiatives en faveur d'une agriculture respectueuse de la qualité des eaux (proposer des articles ou des communiqués de presse pour les journaux spécialisés et organiser une rencontre thématique transfrontalière).
3. Promouvoir le partage d'information au sein du groupe d'expert de la thématique agricole de la CIPEL (organiser des réunions d'échange, actions d'échange sur le terrain, partager les initiatives en faveur d'une agriculture respectueuse de la qualité des eaux).